

# TARIF au 20/07/2017



TVA incluse au taux en vigueur (actuellement : 20 %)

## GERANCE

### Gestion courante :

à la charge du mandant :  
9.00 % sur les sommes perçues,  
minimum  
3 vacations / an

## COPROPRIETE

### Gestion courante :

à la charge du syndicat des  
copropriétaires :  
1.5 à 8 vacations par lot principal et  
par an, avec minimum de 25  
vacations.

Suivant contrat de syndic à négocier  
et adapter en fonctions du bien à  
administrer (nombre de lots, confort,  
équipement, périodicité des comptes,  
des conseils etc...)

Prise en charge en cas de reprise  
comptable : à la vacation.

### Mutations :

- état daté : 295 € TTC  
- opposition : 1 vacation

## TARIF GENERAL

### Recouvrement :

à la charge du débiteur :  
Mise en demeure : 0.75 vacation  
Dossier huissier : 3 vacations  
Dossier avocat : 3 vacations

### Prestations diverses :

à la charge du mandant :  
Subvention – prêt :  
- ouverture du dossier : 1 vacation  
- démarches et négociation avec  
l'organisme de prêt : à la vacation  
au temps passé  
- recherche en archives, etc : à la  
vacation au temps passé

### Tarif des vacations :

(au temps passé y compris  
déplacement)  
- heures ouvrables cadre : 80€  
- heures ouvrables collaborateur:  
60€  
- en dehors des heures ouvrables :  
majoration de 50 %

### Prestation en contentieux :

à la charge du mandant :  
- représentation en commissions,  
expertises, etc (au temps passé, y  
compris déplacement) : 80.00 €

**Remboursement des frais de  
débours justifiés**

## LOCATION

### Honoraire de visite(s), constitution du dossier du locataire, rédaction du bail :

à la charge du locataire, si baux  
soumis à la loi du 6 juillet 1989 :  
10€/m<sup>2</sup> TTC;

### Honoraire de location :

à la charge du locataire, si autres  
baux : 18% du loyer annuel.

### Honoraire :

à la charge du bailleur, si baux  
soumis à la loi du 6 juillet 1989 :  
9% du loyer annuel.

### Etat des lieux :

3€/m<sup>2</sup> TTC.

**Ces taux sont susceptibles de  
variations en cas de difficulté  
particulière**

## TRANSACTIONS

### Honoraire :

à la charge du mandant sur le prix de  
vente de l'immeuble :  
0 à 48.999€.....3.000€  
49.000€ à 99.999€.....7.000€  
100.000€ à 129.000€.....8.500€  
130.000€ à 149.999€.....9.000€  
150.000€ à 199.999€.....10.000€  
200.000€ à 299.999€.....11.000€  
> 300.000€.....5%